

Sophie BOTTAI & Associés

Société d'Avocats *S. Bottai & S. Rossi Arnaud*

Inscrite au Barreau de MARSEILLE

Droit pénal - Droit pénal des affaires - Droit des personnes - Droit de la propriété intellectuelle - Droit des médias

Sophie BOTTAI
Silvio ROSSI-ARNAUD

Avocats Associés

Martine NETTER-BOULIN
Valérie CORIATT

Avocats Collaborateurs

Emmanuel MOLINA
Jean-François LE FORSONNEY

Avocats Consultants

Cabinet Principal

2, rue Edouard Delanglade
13006 - MARSEILLE
Tél. : 04.91.53.99.18.
Fax : 04.91.53.99.71.
e-mail : s.bottai@wanadoo.fr
e-mail : spb@axessmail.fr

Cabinet Secondaire

205, Boulevard Saint Germain
75007 - PARIS
Tél. : 01.53.63.31.31.
Fax : 01.53.63.31.32.
Touche E 183

Monsieur EINECKE
A.E.M.O, Sauvergarde de
l'enfance, 111 rue du Thonon
L'Héliodore,
83600 Fréjus

Marseille, le 29 juillet 2008

Concerné: GIULI/MIGNOT

Nos références : SB/VC

Vos références : 207/0366 (assistance éducative), Cabinet de Monsieur BODINAU

URGENT: Par télécopie : 04 94 17 35 78

Cher Monsieur,

Je fais suite à la conversation téléphonique que j'ai eue hier avec votre secrétariat.

En ma qualité de Conseil de Madame GIULI, dans le dossier dont références en marge pour lequel vous avez été désigné par Monsieur BODINAU, juge des enfants au Tribunal de grande instance de DRAGUIGNAN dans le cadre de la procédure d'A.E.M.O mise en place sur les enfants de ma cliente, Margaux, Hugo et Théo MIGNOT, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie du courrier adressé à Monsieur BODINO ainsi que des pièces visées.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'extrême urgence de la situation. Madame GIULI étant censée remettre les enfants à leur père le 3 août prochain alors que Margaux a révélé le 14 juillet dernier que son père, Monsieur Eric MIGNOT et l'ami de ce dernier, Monsieur Didier SAUVAGE, lui avait introduit leur sexe dans la bouche, la scène se déroulant sous les yeux du père qui aurait interdit à Margaux d'en parler.

Je vous informe également que Margaux, qui a beaucoup de mal à s'exprimer sur les faits et qui en tire une grande culpabilité, de peur d'être renvoyée avec ses frères dans un foyer et compte tenu du fait que malgré ses déclarations réitérées, elle a le sentiment que cela ne change rien à la situation, **a toutefois réitéré les faits devant le Docteur SOKOLOWSKY, dont vous trouverez ci-joint le rapport particulièrement édifiant.**

Je vous remercie en conséquence de faire diligence auprès du juge des

enfants, étant entendu que les enfants doivent être remis à leur père le 3 août et que compte tenu des révélations de MARGAUX, une telle situation est inenvisageable, les risques irréversibles pour le psychisme de l'enfant ayant été clairement explicités par le Docteur SOKOLOWSKY.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma bien vive considération.

PJ: 3

**Sophie BOTTAI
& Valérie CORIATT**
Avocates, ou l'une d'elles

